

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2014

Compte-rendu sommaire

L'an deux mil quatorze, le quinze décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. G. ALAPETITE – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – Mme J. FOURGEUX – M. JM. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – M. B. BAILLY – Mme F. SAVY – Mme A. NICOLAS – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – M. BAFFIE – Mme N. GILLES – M. D. VIGNEULLE – Mme C. KOZAK – Mme M. GEORGET – M. M. Y. LERAY – M. F. BOURDEAU – M. M. HAMDANI – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. R. TCHIKAYA – Mle KD. MAKOUTA – M. P. SAINSARD – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO.

Absents représentés

Mme D. REDSTONE par M. M. BAFFIE – Mme D. LABORDE par M. P. SEDARD – Mme MC. BARTHES par M. J. SAMINGO.

Absents :

/

Monsieur Cyril DELPUECH a été élu secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance à 20 heures.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DES SEANCES PRECEDENTES

Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

DELEGATION DU MAIRE – ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Voir liste annexée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- EMET un avis favorable sur le projet de décret portant création de l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF).
- APPROUVE la convention cadre du contrat de ville 2015-2020 de Sénart.
- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'objectif 2014 signée entre la commune de Combs-la-Ville et la Scène Nationale de Sénart.
- APPROUVE la convention de partenariat 2015 établie entre la commune et la MJC.
- ACCEPTE la revalorisation et la mise à jour du régime indemnitaire du personnel communal.
- MODIFIE le tableau des effectifs du personnel communal.
- APPROUVE le changement de logement sous concession d'occupation précaire avec astreinte affecté au gardien du groupe scolaire La Noue à la Sansonne.
- MODIFIE le règlement intérieur de la restauration scolaire.
- MODIFIE le règlement intérieur de l'étude surveillée.
- APPROUVE les conventions avec la Région Ile de France pour la mise à disposition des équipements sportifs au bénéfice des lycées Galilée et Prévert.
- MODIFIE le règlement intérieur de la bourse au permis de conduire.
- ACCEPTE la désaffectation et le déclassement du domaine public communal d'une partie de la parcelle communale cadastrée AE n°575 sise rue de la Polynésie.
- FIXE la durée d'ancienneté d'un commerçant abonné sur le marché pour avoir le droit de présenter un successeur en cas de cession de son fonds.

Le Député-Maire

Guy GEOFFROY